

DA 193 – 22.09

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 260'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS HENRI-DE-BUREN, CHÂTEAU-BLOCH ET DE LA ROUTE DE L'USINE-À-GAZ**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

## 1. Projet Actaris

En 2017, la Ville de Vernier, la Fondation HBM Émile Dupont et l'Association genevoise du Coin de Terre ont lancé un concours d'architecture dans le but de construire 2 immeubles économiques et une maison de quartier avec structure et éléments en bois Minergie et énergie positive sur les parcelles 489, 495 et 2615 où se situait la maison de quartier des Libellules, des jardins communaux et des jardins familiaux.

Ce concours a été remporté par l'équipe Wood Wish. Le projet lauréat a prévu la poursuite des aménagements modes doux réalisés le long du chemin du Château-Bloch lors de la construction du quartier Gordon-Bennett, à savoir la réalisation d'un trottoir d'une largeur de 5 m (circulation mixte piétons-cycles).

Le projet Actaris prévoit également des cessions au domaine public, comme l'illustre la figure ci-après :



**Figure 1 - Cession du projet Actaris au domaine public de la Ville de Vernier (zone verte)**

Ces cessions concernent :

- une bande de 4.30 m de large sur le chemin du Château-Bloch ;
- une bande de 3.30 m de large sur la route de l'Usine-à-Gaz ;
- une bande de 0.90 m de large sur le chemin Henri-de-Buren.

## 2. Périmètre d'étude

Le périmètre de la présente délibération administrative est défini comme suit :

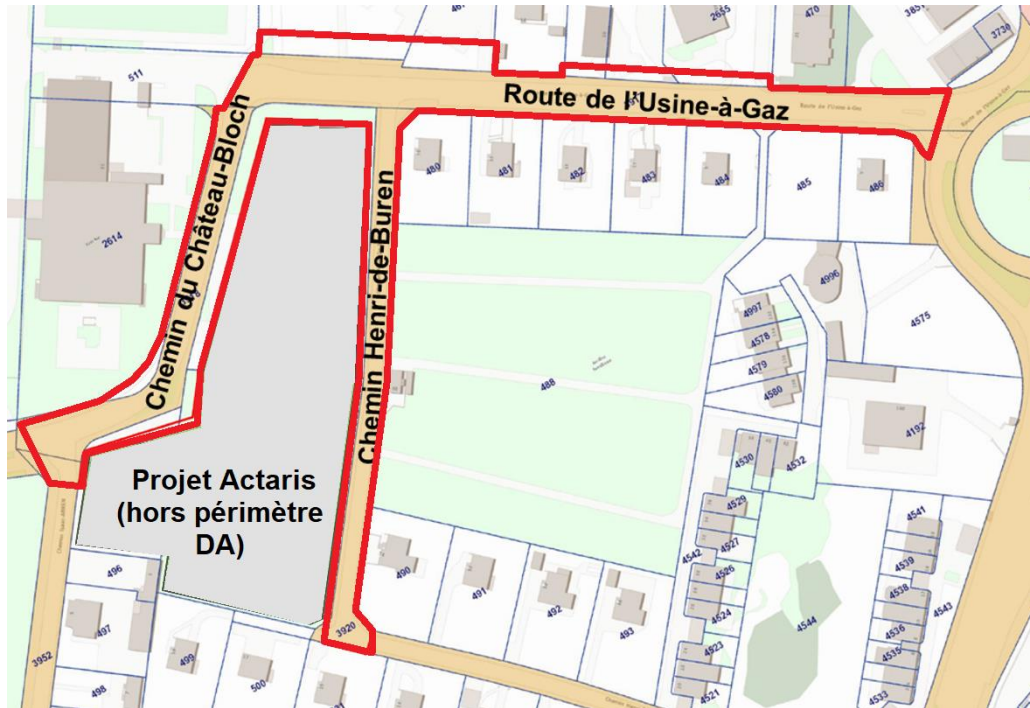


Figure 2 - Périmètre de la présente délibération administrative (contour rouge)

### 2.1. Chemin du Château-Bloch

Le projet lauréat prévoit une bande végétalisée continue avec une arborisation soutenue le long du chemin, qui fait office de séparation entre le trafic motorisé et les modes doux. La matérialité sera caractérisée par un albedo élevé (fort pouvoir de réflexion de lumière donc faible pouvoir d'emmagasinement de la chaleur). Le nivellement de l'espace public permettra aux eaux de ruissellement d'être redirigées vers les fosses de plantations.

Par ailleurs, l'état des collecteurs d'eau pluviales sur ce tronçon est mauvais. Il s'agira de vérifier l'opportunité de rediriger les eaux de ruissellement de la chaussée vers les fosses de plantation, ce qui permettra de condamner le collecteur en mauvais état.

Enfin, l'éclairage public sur ce tronçon sera repris de façon à intégrer la future liaison mode doux et à le rendre moins routier.



Figure 3 - Image directrice sur le chemin Château-Bloch issu du projet lauréat Actaris

## 2.2. Chemin Henri-De-Buren

Afin d'assurer une cohérence avec les espaces publics projetés d'Actaris et de renforcer l'esprit de jardin-rue avec les jardins familiaux de part et d'autre du chemin Henri-De-Buren, la Ville de Vernier a lancé en 2018 une étude de faisabilité visant à requalifier le chemin Henri-de-Buren le long du projet Actaris. Cette étude a préconisé la mise en zone de rencontre de ce tronçon selon l'image ci-après :

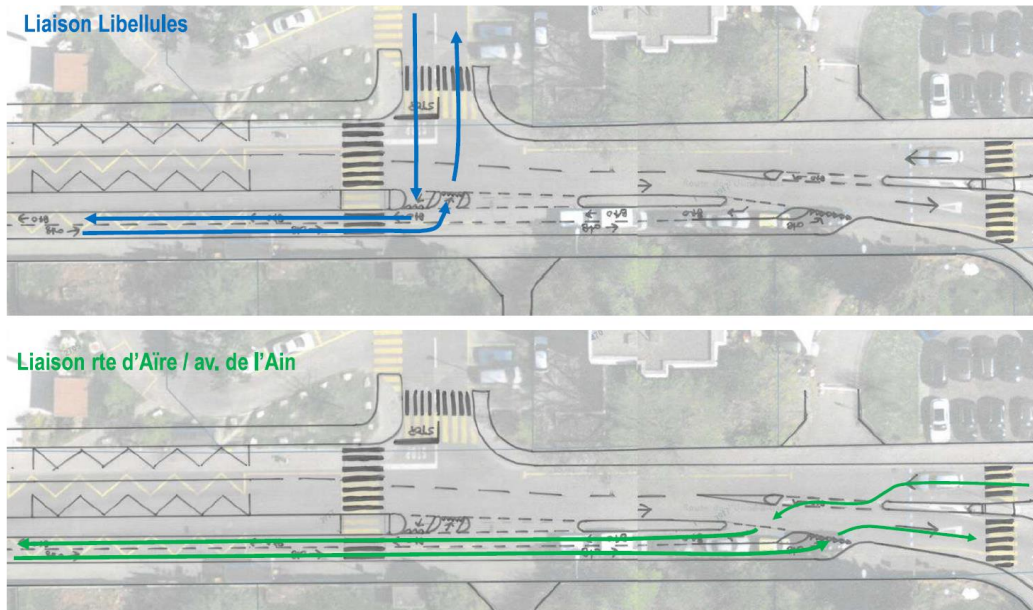


Figure 4 - Image directrice sur le chemin Henri-de-Buren

## 2.3. Route de l'Usine-à-Gaz

Les itinéraires modes doux contigus au quartier Gordon-Bennett et le long du projet Actaris seront prolongés sur la route de l'Usine-à-Gaz. Une piste cyclable bidirectionnelle entre le chemin Henri-De-Buren et le giratoire avec l'avenue de l'Ain sera réalisée. Le tracé de la route de l'Usine-à-Gaz sera modifié au droit du débouché de l'avenue des Libellules pour intégrer les aménagements cyclables, piétons et de transports publics. Pour ce faire, un élargissement du domaine public est nécessaire. L'éclairage public sur ce tronçon sera aussi repris de façon à intégrer la future piste cyclable bidirectionnelle.





**Figure 5 - Image directrice de la route de l'Usine-à-Gaz  
(tronçon Henri-de-Buren / Giratoire Av. de l'Ain)**

### 3. Objectifs du crédit d'étude

Les études qui seront financées par le présent crédit visent à remplir les objectifs suivants :

- Poursuivre les objectifs concernant les espaces extérieurs liés au projet Actaris sur domaine public, à savoir construire un espace public de qualité, lieu de sociabilité, de délasserment en lien avec les ouvrages projetés et le tissu existant (quartiers de Gordon-Bennett et des Libellules, terrains de sport, parc du Bois-des-Frères et des Libellules)
- Assurer la continuité des itinéraires modes doux entre l'avenue de l'Ain (à terme le quartier de la Concorde) et le quartier du Lignon, via le quartier des Libellules
- Appliquer la politique de lutte contre les îlots de chaleur et d'augmentation de la canopée végétale sur la Commune via les choix des matérialités, des essences des espaces plantés et les détails constructifs des fosses de plantation
- Valoriser les eaux de ruissellement au profit des espaces plantés

### 4. Coûts du projet

Les travaux d'aménagement, éclairage public compris, sont estimés à CHF 4'000'000.00 TTC.

### 5. Prestations attendues du pool de spécialistes chargé des études et montant du crédit

À ce jour, seuls des principes d'aménagements ont été fixés. Il convient de concrétiser ces principes en étudiant plus en détail le projet global. Pour ce faire, des études de génie civil, d'architecture paysagère et d'éclairage public sont nécessaires. Elles comprendront les prestations usuelles, à savoir l'établissement des tâches d'ingénierie liées aux phases d'avant-projet, de projet d'ouvrage, de dossier d'appel d'offres et de dossier d'autorisation de construire conformément aux normes SIA en vigueur.

Le montant total du crédit est de CHF 260'000.00 TTC, ventilé comme suit :

Crédit d'étude de CHF 260'000.00 TTC destiné au réaménagement des chemins Henri-de-Buren, Château-Bloch et de la route de l'Usine-à-Gaz

<b>Prestations</b>	<b>Montant</b>
Prestations d'ingénierie (y.c. études de circulation, paysagiste, environnementaliste et éclairage public)	225'000.00 CHF HT
Analyses pollution complémentaires	15'000.00 CHF HT
<b>Total HT</b>	<b>240'000.00 CHF HT</b>
TVA (7.7 %)	18'480.00 CHF TTC
<b>Total TTC</b>	<b>258'480.00 CHF TTC</b>
<b>Montant du crédit</b>	<b>260'000.00 CHF TTC</b>

Les prestations liées à la supervision des travaux seront intégrées dans le crédit de réalisation des travaux. Ce crédit devrait être soumis au Conseil municipal mi-2023.

## 6. Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	8'667.00 CHF TTC
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	5'200.00 CHF TTC
<b>Total</b>		<b>13'867.00 CHF TTC</b>

L'amortissement de ce crédit d'étude se fera conjointement avec le crédit de réalisation.

## 7. Plan pluriannuel des investissements (PPI)

La planification financière intentionnelle prévue au plan pluriannuel des investissements (PPI) 2022 est la suivante :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	CHF TTC	CHF TTC
Actaris – Espaces publics Château-Bloch/Usine-à-Gaz/Henri-de-Buren – Aménagement - Études	160'000.00	100'000.00

Étant donné le calendrier des études, la planification financière intentionnelle prévue est modifiée comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	CHF TTC	CHF TTC
Actaris – Espaces publics Château-Bloch/Usine-à-Gaz/Henri-de-Buren – Aménagement - Études	100'000.00	160'000.00

Les montants inscrits au PPI 2022 prenaient en compte uniquement les aménagements de surface en lien avec Actaris (chapitre 0) et le réaménagement du chemin Henri-de-Buren (chapitre 0). Ceux-ci étaient devisés à CHF 2 mios.

Du fait des travaux dans le secteur, il a été décidé d'inclure dans ce chantier la réfection de la route de l'Usine-à-Gaz (chapitre 2.3) ainsi que la réfection des collecteurs en mauvais état sous le chemin du Château-Bloch au droit du projet Actaris. Ces travaux sont pour l'heure estimés à CHF 2 mios. Le coût estimatif total de cette opération sera de CHF 4 mios. Le PPI 2023 préfigure cette augmentation de budget.

À noter également que les études et les travaux concernant la modification d'affectation de la chaussée (rehaussement de la chaussée au niveau du trottoir pour le chemin Henri-De-Buren et élargissement du trottoir sur la route de l'Usine-à-Gaz (entre Château-Bloch et Henri-de-Buren) et du chemin du Château-Bloch) seront pris en charge à 75% par le Fond intercommunal d'équipement (FIE). Cette subvention est pour l'heure estimée à CHF 750'000.00, qui sera versée à la fin des travaux sur présentation de la facture finale (prévue en 2025).

L'amortissement de ce crédit d'étude se fera conjointement avec le crédit de réalisation en cas de réalisation. En cas de non-réalisation, ce crédit d'étude sera amorti en un an.

## 8. Planning intentionnel

La planification des travaux, objet de la présente demande de crédit d'investissement est la suivante :

Étapes	Période
Début des études	Décembre 2022
Début des travaux	Janvier 2024
Fin des travaux	Décembre 2024

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK  
Conseiller administratif

Vernier, le 29 août 2022

**DA 193 – 22.09**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 260'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS HENRI-DE-BUREN, CHÂTEAU-BLOCH ET DE LA ROUTE DE L'USINE-À-GAZ**

Vu l'article à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 260'000.00 TTC destiné au réaménagement des chemins Henri-de-Buren, Château-Bloch et de la route de l'Usine-à-Gaz ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
- 4 en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

